

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de LES MONTS D'AUNAY

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **31**

En exercice : **31**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **02/06/2026**

Date d'affichage : **10/06/2026**

L'an **deux mil vingt six, le huit juin, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LES MONTS D'AUNAY, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU**.

Étaient présents : Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU, Mme Martine JOUIN, M. Romain TREFEU, Mme Chantal SAVATTE, M. Thierry LEFEVRE, Mme Florence BELLAMY, M. Jean-Michel SOUTUMIER, Mme Céline SORNIN-FEUILLET, M. Laurent SURTEAUVILLE, Mme Angélique MOUROCQ, M. Steeve BOISSIER, M. Pascal COEURET, M. Jérôme GRETHA, Mme Ginette GUERARD, M. Yves BOULLAND, Mme Maëva VAUTIER, Mme Anne ROGUE, M. Yoann LEPELLETIER, Mme Céline CABAL, Mme Isabelle LAURANT, M. Yannis PENNERAS, M. Jean-Noël DUMAS, Mme Linda PERRINE, M. Nicolas BARAY, Mme Lydie OLIVE, Mme Nathalie TASSERIT, M. Mike BROUNAIS .

Étaient absents excusés : M. Philippe GUILLEMAND, Mme Elodie MARTEL, Mme Christine SALMON.

Étaient absents non excusés : M. Philippe DELAVALLEE.

Procurations : M. Philippe GUILLEMAND en faveur de M. Laurent SURTEAUVILLE, Mme Elodie MARTEL en faveur de Mme Céline CABAL, Mme Christine SALMON en faveur de Mme Nathalie TASSERIT.

Secrétaire : M. Steeve BOISSIER élu à l'unanimité des membres présents et représentés.

OBJET : Création du Conseil Municipal des Jeunes et adoption du règlement intérieur

Depuis 2015, la commune des Monts d'Aunay s'est engagée dans une démarche de participation des jeunes à la vie locale. À travers différentes actions de concertation et d'écoute, les jeunes ont pu exprimer leurs idées et contribuer à plusieurs projets ayant bénéficié à l'ensemble de la population.

Cette dynamique a permis de favoriser leur engagement citoyen via la participation active aux temps forts de la commune, de valoriser leur place au sein de la commune et de faire émerger des initiatives concrètes (terrain de bi-cross, skate-park et parcours santé).

Soucieuse de pérenniser et de structurer cette démarche, la municipalité souhaite aujourd'hui relancer et renforcer cette dynamique en créant un Conseil Municipal des Jeunes, instance dédiée d'échange, de réflexion et de proposition.

VU :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2143-2 ;
- La volonté de la commune de favoriser la participation citoyenne des jeunes,
- L'intérêt de sensibiliser les jeunes aux valeurs démocratiques et à la vie locale,
- L'avis favorable de la commission Jeunesse et Conseil des Jeunes qui s'est réunie le mercredi 27 mai 2026 ;
- Le projet de règlement du Conseil des jeunes, joint à la présente délibération ;

Considérant :

- Que la participation des jeunes à la vie de la commune constitue un levier d'engagement citoyen,
- Qu'il est important de permettre aux jeunes de s'exprimer et de proposer des projets,
- Que la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) favorise l'apprentissage de la citoyenneté, de la responsabilité et du débat démocratique,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **CRÉE** le Conseil Municipal des Jeunes au sein de la commune des Monts d'Aunay dont les principaux objectifs sont :

- D'initier les jeunes à la vie démocratique,
- De recueillir leur parole et leurs idées,
- De leur permettre de proposer et mener des projets d'intérêt communal,
- De favoriser le dialogue entre les jeunes, les élus et les habitants.

- **ADOpte** le règlement joint à la présente délibération fixant notamment l'objet, la composition, le mode de désignation et d'action du Conseil des jeunes ;

- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Vire et
publication par voie d'affichage le 10/06/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

